



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Premier ministre : service d'information et de diffusion

Question écrite n° 56855

Texte de la question

M Francis Geng demande à M le Premier ministre s'il serait possible que ses services mettent à la disposition de chaque citoyen des publications facilement accessibles qui rendraient compte non seulement de l'état d'avancement de la construction communautaire mais aussi des mesures que le Gouvernement entend prendre pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'ouverture du grand Marché commun. Cela afin que les Français comprennent bien la portée des Accords de Maastricht, sans crainte de l'avenir et sans rejet de cette nouvelle phase dans l'histoire de la CEE. Actuellement, l'opinion publique, mal et peu informée de ce qui se passe réellement au niveau européen, de la situation exacte dans chaque État membre, ne comprend pas ce que signifient au niveau de leur vie quotidienne ces deux événements que sont la ratification de ce Traité et le 1er janvier 1993 et commence à douter et à avoir peur. C'est au Gouvernement de la préparer, de lui faire prendre pleinement conscience des enjeux de cette construction pour eux comme pour la France. Il lui demande donc quelles mesures il compte adopter pour favoriser cette large information et lutter ainsi contre ce nouveau sentiment d'exclusion et de protectionnisme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le service d'information et de diffusion prépare deux publications sur le traité de Maastricht : un supplément à la lettre de Maignon, de quarante-quatre pages, synthèse du traité et présentation des principaux aspects de l'Union européenne et de ce que la France va y gagner : « La France au cœur de l'Europe, c'est : la paix, la sécurité, la croissance, le progrès social, la qualité de la vie, des libertés nouvelles » ; un document plus technique, « Le traité sur l'Union européenne », explication par article du traité de Maastricht, qui rend la lecture de ce texte juridiquement complexe plus aisée. Par ailleurs, le service d'information et de diffusion va lancer une série de brochures thématiques intitulée « Destination Europe ». Chacune des publications sera consacrée à un secteur précis de l'activité économique tant dans le domaine industriel que dans celui des professions libérales (il pourra s'agir, par exemple, de l'industrie du textile, de l'industrie automobile, des architectes, etc) qu'elle présentera selon une « approche européenne », tout en réservant une place privilégiée à l'aspect français du sujet (situation du secteur en France, enjeux, politique de la France, etc).

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56855

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1851